

# **TRANSPLANT QUÉBEC**

États financiers  
31 mars 2025

# TRANSPLANT QUÉBEC

États financiers  
31 mars 2025

## Table des matières

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 17
Renseignements complémentaires	18 - 20



---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
**Transplant Québec**

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme **Transplant Québec** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Observations*

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que les états financiers sur lesquels l'auditeur précédent a fait rapport le 18 juin 2024 ont été redressés et décrit le point à l'origine du redressement.

### *Autre point*

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 18 juin 2024.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grenier Bonin CPA i.r.c.<sup>1</sup>

Boucherville, le 17 juin 2025

---

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127729



# TRANSPLANT QUÉBEC

## RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Dons d'organes	Fonctionne- ment	2025 Total	2024 Total (redressé)
	\$	\$	\$	\$
<b>Subventions</b>				
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSSQ)	4 994 000	11 087 384	16 081 384	15 422 803
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSSQ) - ACDO	-	26 641	26 641	235 000
Autres subventions (annexe A)	-	151 805	151 805	479 226
	<b>4 994 000</b>	<b>11 265 830</b>	<b>16 259 830</b>	<b>16 137 029</b>
<b>Charges</b>				
Salaires, honoraires et charges sociales (annexe B)	-	8 895 174	8 895 174	7 970 665
Frais d'exploitation (annexe C)	-	2 840 846	2 840 846	3 184 972
Frais liés aux dons d'organes (annexe D)	4 931 081	-	4 931 081	5 062 343
	<b>4 931 081</b>	<b>11 736 020</b>	<b>16 667 101</b>	<b>16 217 980</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les autres éléments</b>				
	<b>62 919</b>	<b>(470 190)</b>	<b>(407 271)</b>	<b>(80 951)</b>
Autres produits (charges) (annexe E)	-	431 860	431 860	163 323
Amortissement des immobilisations	-	(136 019)	(136 019)	(58 281)
Amortissement des actifs incorporels	-	(139 169)	(139 169)	(145 905)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations et actifs incorporels (note 11)	-	273 515	273 515	199 380
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant autre élément</b>				
	<b>62 919</b>	<b>(40 003)</b>	<b>22 916</b>	<b>77 566</b>
Rectificatifs post-budgétaires sur les charges (note 9)	(62 919)	-	(62 919)	(77 566)
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>				
	<b>-</b>	<b>(40 003)</b>	<b>(40 003)</b>	<b>-</b>

# TRANSPLANT QUÉBEC

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Investi en immobili- sations et actifs incorporels	Grevé d'affectations d'origine externe	Non affecté	2025 Total	2024 Total (redressé)
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>					
Déjà établi	(941 031)	1 358 980	1 424 988	1 842 937	1 967 724
Redressements sur exercices antérieurs (note 2)	-	-	(47 774)	(47 774)	(172 532)
<b>Solde au début redressé</b>	<b>(941 031)</b>	<b>1 358 980</b>	<b>1 377 243</b>	<b>1 795 192</b>	1 795 192
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	130 185	-	(170 188)	(40 003)	-
Acquisition d'immobilisations et d'actifs incorporels	621 319	-	(621 319)	-	-
Octroi d'apports afférents aux immobilisations et actifs incorporels	(796 590)	-	796 590	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>(986 117)</b>	<b>1 358 980</b>	<b>1 382 326</b>	<b>1 755 189</b>	1 795 192

# TRANSPLANT QUÉBEC

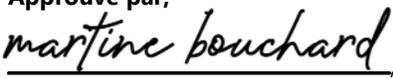
## BILAN

Au 31 mars 2025

	2025	2024
		(redressé)
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	5 379 625	1 588 999
Débiteurs (note 4)	189 161	203 615
Apports à recevoir (note 5)	384 000	3 706 923
Frais payés d'avance	172 134	206 013
	<b>6 124 920</b>	5 705 550
Dépôt lié au projet Afflo	1 289 850	1 289 850
Immobilisations (note 6)	588 746	145 023
Actifs incorporels (note 7)	306 761	1 509 852
	<b>8 310 277</b>	8 650 275
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	4 312 372	3 799 496
Rectificatifs post-budgétaires sur les charges à payer (note 9)	70 852	77 566
Produits reportés	-	73 141
Apports reportés (note 10)	290 240	308 974
Apports reportés afférents aux immobilisations et actifs incorporels (note 11)	386 239	273 315
	<b>5 059 703</b>	4 532 492
Apports reportés afférents aux immobilisations et actifs incorporels (note 11)	1 495 385	2 322 591
	<b>6 555 088</b>	6 855 083
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations et actifs incorporels	(986 117)	(941 031)
Grevé d'affectations d'origine externe	1 358 980	1 358 980
Non affecté	1 382 326	1 377 243
	<b>1 755 189</b>	1 795 192
	<b>8 310 277</b>	8 650 275

Engagements (note 12)

Approuvé par,

 administrateur

# TRANSPLANT QUÉBEC

## FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	(redressé) \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(40 003)	-
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	136 019	58 281
Amortissement des actifs incorporels	139 169	145 905
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations et actifs incorporels	(273 515)	(199 380)
Perte à la radiation d'actifs incorporels	1 105 499	-
Gain à la radiation d'apports reportés afférents aux immobilisations et actifs incorporels	(1 105 499)	-
	(38 330)	4 806
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	4 017 239	(3 256 760)
	3 978 909	(3 251 954)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(579 742)	(117 351)
Acquisition d'actifs incorporels	(41 577)	(94 697)
Dépôt lié au projet Afflo	-	12 584
	(621 319)	(199 464)
<b>Activité de financement</b>		
Encaissement d'apports reportés afférents aux immobilisations et actifs incorporels	433 036	263 421
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>	<b>3 790 626</b>	<b>(3 187 997)</b>
<b>Encaisse au début</b>	<b>1 588 999</b>	<b>4 776 996</b>
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>5 379 625</b>	<b>1 588 999</b>

# TRANSPLANT QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Transplant Québec est constitué depuis le 14 septembre 1994 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. À titre d'organisme sans but lucratif, l'organisme est exempté d'impôts.

L'organisme a comme objectifs de promouvoir, coordonner, et organiser toutes les activités relatives aux dons d'organes pour fins de transplantation sur le territoire du Québec.

### 2. REDRESSEMENTS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, la direction a pris connaissance de nouveaux faits concernant la subvention de fonctionnement du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Ces nouvelles informations ont entraîné une sous-évaluation du rectificatif post-budgétaire sur les charges.

Les chiffres de l'exercice antérieur ont été redressés pour tenir compte des effets rétroactifs de la correction de ces erreurs. Ainsi, les soldes suivants ont été modifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 :

\$

#### **Incidence sur les postes du bilan (31 mars 2024)**

Rectificatifs post-budgétaires sur les charges à payer	47 744
Actif net non affecté	(47 744)

---

#### **Incidence sur les postes de l'évolution de l'actif net au 1er avril 2023**

Actif net non affecté	(172 532)
-----------------------	-----------

---

#### **Incidence sur les postes de l'état des résultats (exercice terminé le 31 mars 2024)**

Rectificatifs post-budgétaires sur les charges	47 744
--	--------

---

### 3. MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels amortissables.

### 3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Constatation des produits**

##### *Comptabilisation des apports*

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

##### *Autres produits*

Les produits d'intérêts et les dons sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les commandites et formations sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable, que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement certain.

##### *Apports reçus sous forme de services*

L'organisme reçoit de nombreux apports sous forme de services provenant principalement de l'Association canadienne des dons d'organes et de tissus (ACDO). Puisque la juste valeur des services ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

#### **Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères**

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### 3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Instruments financiers**

##### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

##### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

##### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Équipement, mobilier et agencement	3 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel roulant	4 ans

#### **Actifs incorporels**

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans. Les actifs incorporels en cours de développement ne sont pas amortis jusqu'à leur mise en service.

# TRANSPLANT QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

### 3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### 4. DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Comptes à recevoir	26 840	(2 626)
Taxes à la consommation à recevoir	162 321	206 241
	189 161	203 615

### 5. APPORTS À RECEVOIR

	2025	2024
	\$	\$
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSSQ) - Flotte automobile - ACDO	375 000	-
Services Québec	9 000	-
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSSQ)	-	3 706 923
	384 000	3 706 923

### 6. IMMOBILISATIONS

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement, mobilier et agencement	314 960	293 272	21 688	35 956
Équipement informatique	769 965	690 189	79 776	109 067
Améliorations locatives	187 024	25 336	161 688	-
Matériel roulant	363 454	37 860	325 594	-
	1 635 403	1 046 657	588 746	145 023

# TRANSPLANT QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

### 7. ACTIFS INCORPORELS

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels de base de données donneurs/receveurs	2 074 689	2 070 136	4 553	323 131
Logiciels et progiciel en cours de développement	302 208	-	302 208	1 186 721
	<b>2 376 897</b>	<b>2 070 136</b>	<b>306 761</b>	<b>1 509 852</b>

### 8. CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	953 524	660 706
Forfaits-donneurs à payer	1 578 000	1 601 000
Salaires et vacances à payer	1 433 897	1 408 434
Sommes à remettre à l'État	346 951	129 356
	<b>4 312 372</b>	<b>3 799 496</b>

### 9. RECTIFICATIFS POST-BUDGÉTAIRES SUR LES CHARGES À PAYER

	2025	2024
	\$	\$
Fonctionnement	-	47 744
Dons d'organes	70 852	29 822
	<b>70 852</b>	<b>77 566</b>

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	77 566	(1 230 336)
Montants recouvrés (remboursés)	(47 744)	1 230 336
Rectificatifs post-budgétaires sur les charges	62 919	77 566
Ajustement aux rectificatifs post-budgétaires sur les charges de l'exercice précédent	(21 889)	-
Solde à la fin	<b>70 852</b>	<b>77 566</b>

# TRANSPLANT QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

### 10. APPORTS REPORTÉS

	Solde au début	Montants octroyés au cours de l'exercice	Montants constatés à titre de produits	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
<b>Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSSQ)</b>				
Ressources humaines supplémentaires				
Coordination et conseil clinique	153 998	-	-	153 998
Coordination du réseau de dons et de transplantation	65 000	-	(1 383)	63 617
Soutien à la recherche et à la production statistique	55 323	-	(55 323)	-
Professionnel en conformité	34 653	-	(34 653)	-
Fonds d'urgence	-	12 625	-	12 625
	308 974	12 625	(91 359)	230 240

### 11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS

	Solde au début	Montants octroyés au cours de l'exercice	Montants constatés à titre de produits	Solde à la fin Portion à court terme	Solde à la fin Portion à long terme
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Immobilisations</b>					
Équipement, mobilier et agencement	33 153	-	(13 333)	13 333	6 487
Équipement informatique	211 518	150 395	(57 817)	45 960	258 136
Améliorations locatives	198 645	56 504	(25 336)	19 002	210 811
Matériel roulant	-	363 554	(37 860)	45 444	280 250
	443 316	570 453	(134 346)	123 739	755 684
<b>Actifs incorporels</b>					
Logiciels et progiciels	1 531 691	(938 579)	(139 169)	262 500	191 443
<b>Apports affectés à des acquisitions futures</b>	620 899	(72 641)	-	-	548 258
	2 595 906	(440 767)	(273 515)	386 239	1 495 385

# TRANSPLANT QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

---

### 12. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé en vertu de contrats de services, échéant entre juin 2025 et octobre 2027, pour sa direction médicale et pour ses services de garde médicale pour un montant totalisant 55 232 \$. Les contrats de services ont des clauses de renouvellement. Les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

---

	\$
2026	29 729
2027	22 855
2028	2 648

L'organisme s'est également engagé en vertu d'un contrat de services échéant en mars 2032 pour l'implantation du logiciel Afflo pour un montant totalisant 2 472 211 \$, un contrat de location échéant en août 2028 pour des équipements informatiques pour un montant de 20 166 \$ ainsi que des contrats de services échéant entre octobre 2029 et mars 2030 pour le support et le soutien des technologies de l'information pour un montant de 174 754 \$. Les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

---

	\$
2026	548 209
2027	535 409
2028	530 541
2029	528 267
2030	524 705

De plus, l'organisme loue des locaux en vertu de baux échéant en octobre 2027 et mars 2029. Les loyers minimums futurs totalisent 1 063 592 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

---

	\$
2026	368 208
2027	369 509
2028	251 251
2029	74 624

# TRANSPLANT QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

---

### 13. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'organisme participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Les régimes interorganismes sont institués par Retraite Québec.

Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Puisqu'il s'agit de régimes interorganismes pour lesquels le montant d'obligation attribuable à chaque entité participante ne peut être quantifié, l'organisme n'est pas en mesure de comptabiliser ce régime comme un régime à prestations définies, et le comptabilise plutôt comme un régime à cotisations définies. Au 1er janvier 2025, le taux de cotisation du RREGOP est passé de 9,39 % à 9,09 %. Celui du RRPE a été maintenu à 12,67 %.

Les charges comptabilisées dans les états financiers relatives aux régimes de retraite totalisent 384 161 \$ (489 486 \$ en 2024)

### 14. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

### 14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises..

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et ses rectificatifs post-budgétaires sur les charges à payer.

### 15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

# TRANSPLANT QUÉBEC

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
		(redressé)
	\$	\$
<b>Annexe A - Autres subventions</b>		
<b>Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSSQ)</b>		
Ressources humaines supplémentaires		
Soutien à la recherche et à la production statistique	55 323	32 277
Professionnel en conformité	34 653	30 347
Coordination du réseau de dons et de transplantation	1 383	-
Professionnel en communication	-	86 691
Professionnel en gestion financière et ressources humaines	-	21 623
Surveillance des risques associés à la transplantation d'organes	40 000	40 000
Flotte automobile - ACDO (frais de fonctionnement)	11 446	-
Conversion de postes d'infirmiers-ressources en postes d'infirmiers de liaison en dons d'organes	-	268 288
<b>Services Québec</b>		
Programmes relatifs aux ressources humaines	9 000	-
	<b>151 805</b>	<b>479 226</b>

### Annexe B - Salaires, honoraires et charges sociales

Coordination et administration		
Salaires et charges sociales	6 842 646	6 166 724
Direction et garde médicale		
Honoraires	237 851	274 492
Responsables hospitaliers		
Salaires et charges sociales	1 233 643	1 114 446
Forfaits	558 266	405 000
Formation et déplacements	22 768	10 003
	<b>8 895 174</b>	<b>7 970 665</b>

# TRANSPLANT QUÉBEC

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	(redressé) \$
<b>Annexe C - Frais d'exploitation</b>		
Frais de fonctionnement de la base de données	747 073	915 509
Frais de licence annuelle - progiciel iTransplant	394 142	374 488
Charges locatives	373 614	382 707
Campagne de communication « Dites-le »	365 936	353 034
Honoraires professionnels	363 751	493 178
Communications et capital humain	129 539	88 932
Télécommunications	119 386	14 284
Attraction, rétention et recrutement du personnel	103 920	72 637
Entretien et réparations	39 934	48 314
Déplacements et séjours	39 907	35 273
Fournitures de bureau	38 966	80 857
Frais du conseil d'administration	32 665	38 743
Contrats de services	28 684	18 893
Formation et congrès	19 845	14 365
Assurances et cotisations	8 516	10 441
Location d'équipement	8 327	12 530
Colloque et séminaire de formation médicale	-	31 375
	<b>2 814 205</b>	2 985 560
Soutien à l'Association canadienne des dons d'organes et de tissus	<b>26 641</b>	199 412
	<b>2 840 846</b>	3 184 972
<b>Annexe D - Frais liés aux dons d'organes</b>		
Déplacements et séjours clinique	203 164	163 499
Donneurs décédés		
Frais de transport relatifs aux dons d'organes	2 551 864	2 793 880
Forfaits - Donneurs	1 612 000	1 601 000
Frais d'analyse en sérologie et virologie	424 034	372 771
Donneurs vivants		
Frais de transport relatifs aux dons d'organes	37 293	47 816
Remboursements des dépenses des donneurs vivants	23 296	15 439
Frais administratifs et de promotion du programme de remboursement des dépenses des donneurs vivants	79 430	67 938
	<b>4 931 081</b>	5 062 343

# TRANSPLANT QUÉBEC

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2025

	<b>2025</b>	2024
	\$	(redressé) \$
<b>Annexe E - Autres produits (charges)</b>		
Intérêts	<b>208 782</b>	144 098
Commandites et formations	<b>71 224</b>	1 100
Dons	<b>19 997</b>	18 125
Perte à la radiation d'actifs incorporels	<b>(1 105 499)</b>	-
Gain à la radiation d'apports reportés afférents aux immobilisations et actifs incorporels	<b>1 237 356</b>	-
	<b>431 860</b>	163 323